



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 28 MARS 2024

Nombre de membres  
du Conseil  
Communautaire : **48**

Nombre de membres  
qui se trouvent  
en fonction : **48**

Nombre de délégués :  
- présents : **39**  
- représentés : **5**  
TOTAL **44**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 28 mars à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

### Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M. Bruno EYDER, Maire Mme Laurence HOMMEL, Adjointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> - -	M. Marc DECKERT, Adjoint Mme Armelle MORGENTHALER, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> - M. Fabien SCHMITT, Adjoint	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	M. Patrick SCHULTHEISS, Cons. Mun. M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBOURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLISHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe M. David PAULY, Cons. Mun.	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe -	<i>Pour la commune d'OBERSHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire -	M. Gilbert STECK, Adjoint M. Martial HELLER, Adjoint Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> - M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe -	Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun. M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun. -	<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTLER, Adjointe
		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe

### Membres représentés :

M. Eric FRANCHET	ayant donné procuration à M. Alexandre DENISTY
Mme Solène HOEHN	ayant donné procuration à M. Jean BIEHLER
M. Philippe HEITZ	ayant donné procuration à M. Laurent FURST
Mme Sylvie TETERYCZ	ayant donné procuration à Mme Catherine WOLFF
M. Alain VON WIEDNER	ayant donné procuration à M. Nicolas WEBER

### Membre titulaire représenté par son suppléant :

-

### Membres excusés :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM  
M. Laetitia MARTZ, Maire de DACHSTEIN  
Mme Véronique ELO, Adjointe de DUPPIGHEIM

### Assistait en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

**OBJET : FINANCES ET BUDGET : AFFECTATIONS DES RESULTATS 2023 ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024**

N° 24-16

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

- VU** l'arrêté préfectoral du 31 décembre 1997 portant création de la Communauté de Communes de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants, L 2312-1 à L 2312-4 et L 2313-1 et suivants ;
- VU** sa délibération N° 21-50 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant adoption anticipée du référentiel budgétaire et comptable M57 et expérimentation du Compte Financier Unique ;
- VU** sa délibération N° 21-96 du 9 décembre 2021 statuant sur le régime d'amortissement et de fongibilité des crédits dans le cadre de la mise en place du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;
- VU** les dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;
- VU** sa délibération N° 24-13 de ce jour tendant à l'approbation du Compte Financier Unique de l'Exercice 2023 ;
- VU** sa délibération N° 24-04 du 22 février 2024 portant débat général d'orientations budgétaires, sur la base du rapport d'orientation budgétaire pour l'Exercice 2024 ;
- VU** le projet du Budget Primitif de l'exercice 2024, diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, sur l'extranet « élus » du site internet de la Communauté de Communes ;

**SUR LE RAPPORT** de la Commission Réunie, en sa séance du 14 mars 2024 ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**I. EN CE QUI CONCERNE LES AFFECTATIONS DES RESULTATS 2023**

**à l'unanimité  
1° décide**

sur le principe, d'affecter la totalité des excédents des sections de fonctionnement des différents budgets aux sections d'investissement des mêmes budgets,

**2° procède ainsi**

1° pour le Budget Principal, à l'affectation de la totalité de l'excédent de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour le financement de nouvelles dépenses, comme suit :

➤ Section d'investissement :

✓ Résultat :	12.460.731,15 €
✓ Restes à réaliser en dépenses :	- 4.435.340,73 €
✓ Restes à réaliser en recettes :	0,00 €
✓ Soit, <b>résultat de la section :</b>	<b>8.025.390,42 €</b>

➤ Section de fonctionnement :

✓ Résultat (pour mémoire) :	1.792.951,84 €
-----------------------------	----------------

➤ <u>Ecritures d'affectations des résultats de l'exercice 2023 :</u>	
✓ Compte 1068 : <i>Excédents de fonctionnement capitalisés :</i>	1.792.951,84 €
✓ Ligne 002 : Excédent de fonctionnement reporté :	0,00 €
✓ Ligne 001 : Excédent d'investissement reporté :	14.460.731,15 €
2° <u>pour le Budget Annexe « ZONES D'ACTIVITES »,</u> les affectations des résultats se traduisent comme suit :	
➤ <u>Section d'investissement :</u>	
✓ Résultat :	- 1.620.833,81 €
✓ Restes à réaliser en dépenses :	0,00 €
✓ Restes à réaliser en recettes :	0,00 €
✓ Soit, <b>besoin de financement net de la section :</b>	<b>-1.620.833,81 €</b>
➤ <u>Section de fonctionnement :</u>	
✓ Résultat (pour mémoire) :	2.281.113,41 €
➤ <u>Ecritures d'affectations des résultats de l'exercice 2023 :</u>	
✓ Compte 1068 : <i>Excédents de fonctionnement capitalisés :</i>	0,00 €
✓ Ligne 002 : Excédent de fonctionnement reporté :	2.281.113,41 €
✓ Ligne 001 : Résultat d'investissement reporté :	-1.620.833,81 €
3° <u>pour le Budget Annexe « ASSAINISSEMENT »,</u> à l'affectation de la totalité de l'excédent de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour le financement de nouvelles dépenses, comme suit :	
➤ <u>Section d'investissement :</u>	
✓ Résultat :	7.337.638,89 €
✓ Restes à réaliser en dépenses :	- 678.922,32 €
✓ Restes à réaliser en recettes :	27.410,00 €
✓ Soit, <b>résultat de la section :</b>	<b>6.686.126,57 €</b>
➤ <u>Section de fonctionnement :</u>	
✓ Résultat (pour mémoire) :	656.921,16 €
➤ <u>Ecritures d'affectations des résultats de l'exercice 2023 :</u>	
✓ Compte 1068 : <i>Excédents de fonctionnement capitalisés :</i>	656.921,16 €
✓ Ligne 002 : Excédent de fonctionnement reporté :	0,00 €
✓ Ligne 001 : Excédent d'investissement reporté :	7.337.638,89 €
4° <u>pour le Budget Annexe « EAU »,</u> à l'affectation de la totalité de l'excédent de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour le financement de nouvelles dépenses, comme suit :	
➤ <u>Section d'investissement :</u>	
✓ Résultat :	834.038,63 €
✓ Restes à réaliser en dépenses :	- 234.912,16 €
✓ Restes à réaliser en recettes :	0,00 €
✓ Soit, <b>résultat de la section :</b>	<b>599.126,47 €</b>
➤ <u>Section de fonctionnement :</u>	
✓ Résultat (pour mémoire) :	732.340,29 €
➤ <u>Ecritures d'affectations des résultats de l'exercice 2023 :</u>	
✓ Compte 1068 : <i>Excédents de fonctionnement capitalisés :</i>	732.340,29 €
✓ Ligne 002 : Excédent de fonctionnement reporté :	0,00 €
✓ Ligne 001 : Excédent d'investissement reporté :	834.038,63 €
5° <u>pour le Budget Annexe « DECHETS MENAGERS »,</u> le résultat de la section de fonctionnement étant égal à 0, il ne peut être affecté au besoin de financement de la section d'investissement :	
➤ <u>Section d'investissement :</u>	
✓ Résultat :	0,00 €
✓ Soit, <b>besoin de financement net de la section :</b>	<b>0,00 €</b>
➤ <u>Section de fonctionnement :</u>	
✓ Résultat (pour mémoire) :	0,00 €
➤ <u>Ecritures d'affectations des résultats de l'exercice 2023:</u>	NEANT
✓ Ligne 002 : résultat de fonctionnement reporté :	0,00 €

6° pour le Budget Annexe « AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE », à l'affectation de la totalité de l'excédent de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour le financement de nouvelles dépenses, comme suit :

➤ <u>Section d'investissement</u> :	
✓ Résultat :	- 61.721,19 €
✓ Restes à réaliser en dépenses :	0,00 €
✓ Restes à réaliser en recettes :	0,00 €
✓ Soit, <b>besoin de financement net de la section</b> :	<b>-61.721,19 €</b>
➤ <u>Section de fonctionnement</u> :	
✓ Résultat (pour mémoire) :	18.745,02 €
➤ <u>Ecritures d'affectations des résultats de l'exercice 2023</u> :	
✓ Compte 1068 : <i>Excédents de fonctionnement capitalisés</i> :	18.745,02 €
✓ Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté :	0,00 €
✓ Ligne 001 : Résultat d'investissement reporté :	-61.721,19 €

## II. EN CE QUI CONCERNE LE BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024

3° approuve

↪ par **41 voix POUR, 0 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS**, le Budget Primitif de l'exercice 2024 du BUDGET PRINCIPAL qui se présente comme suit :

⇒ section de fonctionnement	9.100.060,00 €
⇒ section d'investissement	<u>18.144.139,99 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>27.244.199,99 €</b>

↪ à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2024 du BUDGET ANNEXE « ZONES D'ACTIVITES » qui se présente comme suit :

⇒ section de fonctionnement	6.783.593,92 €
⇒ section d'investissement	<u>5.575.404,32 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>12.358.998,24 €</b>

↪ par **43 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION**, Madame Chantal JEANPERT, également membre du Conseil d'Administration du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (S.D.E.A.), n'ayant pas pris part au vote, le Budget Primitif de l'exercice 2024 du BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT » qui se présente comme suit :

⇒ section de fonctionnement	4.691.000,00 €
⇒ section d'investissement	<u>9.785.520,05 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>14.476.520,05 €</b>

↪ par **43 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION**, Madame Chantal JEANPERT, également membre du Conseil d'Administration du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (S.D.E.A.), n'ayant pas pris part au vote, le Budget Primitif de l'exercice 2024 du BUDGET ANNEXE « EAU » qui se présente comme suit :

⇒ section de fonctionnement	5.193.800,00 €
⇒ section d'investissement	<u>4.657.412,16 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>9.851.212,16 €</b>

↪ à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2024 du BUDGET ANNEXE « DECHETS MENAGERS » qui se présente comme suit :

⇒ section de fonctionnement	3.113.000,00 €
⇒ section d'investissement	<u>0,00 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>3.113.000,00 €</b>

↪ à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2024 du BUDGET ANNEXE « AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE » qui se présente comme suit :

⇒ section de fonctionnement	442.200,00 €
⇒ section d'investissement	<u>282.221,19 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>724.421,19 €</b>

**BUDGET GLOBAL** **67.768.351,63 €**

#### 4° autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué, pour le Budget Principal, le Budget Annexe « Zones d'Activités » et le Budget Annexe « Déchets Ménagers », à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections, sous réserve que ces mouvements de crédits n'entraînent pas d'insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires du chapitre,

#### 5° décide

de constituer des provisions pour créances douteuses : Provisions relatives à la couverture du risque d'irrecouvrabilité, au vu des restes à recouvrer au 31 décembre 2023, transmis par le Comptable Public,

#### 6° fixe

à 750.000 € la contribution du Budget Général au Budget annexe « Assainissement » au titre des eaux pluviales, en application de la circulaire du 12 décembre 1978,

#### 7° accepte

que le déficit du Budget Annexe « Aires d'accueil des gens du voyage » soit pris en charge par le Budget Principal, à hauteur de 274.000 €,

#### 8° maintient

à 2 % le taux de frais administratif applicable par la Communauté de Communes aux opérations d'assainissement et d'eau dont elle se constitue maître d'ouvrage pour le compte de tiers,

#### 9° statue

au titre de la situation des effectifs du personnel communautaire 2024, conformément à l'état, annexe du budget, des emplois permanents.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,



Marianne WEHR

Le Président,



Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 29 mars 2024
- publication sur le site internet le : 29 mars 2024

**Acte à classer****DE-24-16**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-03-29T10-20-13.00 ( MI251971373 )

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20240328-DE-24-16-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )Objet de l'acte : FINANCES ET BUDGET : AFFECTATIONS DES RESULTATS 2023  
ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024

Date de décision : 28/03/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [24-16 FB AFFECTATIONS  
RESULTATS 2023 ET APPROBATION  
BUDGET PRIMITIF 2024.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 29/03/24 à 10:20

Date 29/03/24 à 10:20

Date 29/03/24 à 10:27

Par [SEGUIN Muriel](#)Par [SEGUIN Muriel](#)